

Tévenon, le 13 octobre 2025

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 8 octobre 2025

Président : Hervé CORNAZ

Le Conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1^{er} : **d'adopter** le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année 2026 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 03/2025 du 16 septembre 2025, présentant un total de charges de CHF 7'493'689.50, un total de revenus de CHF 296'400.- et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'197'289.50.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 8 octobre 2025

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN